



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Strasbourg.eu
eurométropole

Appel à projets associatifs pour l'organisation d'actions de prévention dans le cadre des fêtes de fin d'année

Édition 2024

Démarche à suivre pour le dépôt de dossier de demande de subvention

Les demandes de subvention devront être saisies en ligne sur le portail Dauphin mis en place par l'ANCT jusqu'au 10 mai 2024, délai de rigueur.

Portail Dauphin :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Il est impératif de :

- Indiquer **AFA 2024** dans l'intitulé de votre projet et devant la dénomination de l'action
- Saisir l'intitulé **67-ETAT-POLITIQUE-VILLE** dans l'encadré financeur État
- Indiquer une subvention « **Eurométropole de Strasbourg** » (et non « Ville de Strasbourg ») dans votre budget

Pour toute aide concernant la saisie en ligne de votre demande :

ddets-mission-ville@bas-rhin.gouv.fr

Louis.STEBLER@strasbourg.eu

1. Présentation

1.1. Contexte

L'Eurométropole de Strasbourg, via le Service Prévention Urbaine, et l'État, via le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et l'Agence nationale de la cohésion des territoires, lancent le présent appel à projets associatifs pour l'organisation d'actions de prévention et d'amélioration de la tranquillité publique dans le cadre des fêtes de fin d'années. En effet, celles-ci sont malheureusement marquées par un fort contexte de violences urbaines. Si ces dernières sont le fait d'un nombre réduit de personnes, nombreux sont les habitants et les habitantes de l'Eurométropole de Strasbourg à en subir les nuisances et conséquences.

1.2. Actions de Fin d'Année (AFA)

- Définition

Une action de fin d'année (AFA) constitue un dispositif prenant la forme d'un projet (action de prévention, maraude, événement, etc.) en lien avec les thématiques de la sécurité et de la tranquillité publique sur la période d'Halloween à nouvel an.

- Utilité

Ces animations visent à contribuer à la tranquillité publique sur la période des fêtes de fin d'année 1^{er} octobre 2024 au 15 janvier 2025. Elles doivent viser à offrir des activités à un public impacté ou susceptible de participer aux débordements liés à cette période.

2. Calendrier

Ouverture de l'appel à projet	Avril 2024
Limite de dépôt des projets	10 mai 2024
Retour validation / Réunion de coordination	Octobre 2024
Mise en œuvre des actions	Du 01/10/2024 au 15/01/2025*
Évaluation	À partir de la mise en place des actions / suivant modalités Retour portail Dauphin

* Année budgétaire 2024

3. Évaluation

Chaque dossier sélectionné donnera lieu à une évaluation :

- Via un compte rendu de l'action (financier et rapport d'activités) à saisir sur la plateforme Dauphin lorsque la campagne de justification sera ouverte ;
- Via la visite d'agents du Service Prévention Urbaine lors de l'action et/ou les Délégués de la préfète ;

4. Critères de Sélection des projets

Publics ciblés	Mineurs et jeunes majeurs pour les actions de prévention Tous âges pour les actions d'aide aux victimes et de tranquillité publique Jeunes bénéficiaires des actions / Jeunes en stage de rupture Soin particulier apporté à la mixité
Territoires – localisation	Territoires de l'Eurométropole avec une priorisation des crédits vers les quartiers prioritaires de la ville et de reconquête républicaine
Thématiques*	Prévention de la délinquance Tranquillité publique : Notamment la prévention des actes d'incivilité, visant un public de jeunes et associant les adultes (maraudes, présence d'adultes sur les territoires, médiation) Animation des territoires : <ul style="list-style-type: none">• Actions organisées dans et en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville favorisant la solidarité et l'intégration, notamment via le sport et la culture• Actions organisées dans et en dehors des quartiers visant à favoriser une plus grande ouverture des jeunes aux nouvelles technologies, au monde extérieur et à accroître leurs capacités de discernement, leur esprit critique et leur mobilité favorisant leur ouverture au monde extérieur Prévention des conduites à risque Aide aux victimes
Période(s)	Du 01/10/2024 au 15/01/2025 Attention particulière aux soirs du 31/10 et 31/12 à J-3 et J+3 dans le cadre des actions visant une forte contribution à la tranquillité publique Inscription du projet dans la continuité d'un plan d'action tout au long de l'année
Priorisation	Forte contribution à la tranquillité publique Inscription du projet dans la continuité d'un plan d'action tout au long de l'année Capacité à déployer le projet sur plusieurs territoires, à mener des projets en co-construction et avec une dimension partenariale forte Respect de la parité homme/femme dans le personnel comme dans le public touché Innovation des actions

*Toute action dépendant d'une autre thématique devra être déposée dans l'appel à projet correspondant

Pour toute question sur le dispositif :
Etat : ddets-mission-ville@bas-rhin.gouv.fr
Ville de Strasbourg : Louis.STEBLER@strasbourg.eu

ou

Vous pouvez vous rapprocher des délégués de la préfète pour vous accompagner

QPV	Correspondant
Koenigshoffen Est, Hohberg, Cité de l'III, Wihrel	M. Rodolphe BOURLETT 07 88 72 12 08 - rodolphe.bourlett@bas-rhin.gouv.fr
Cronenbourg, Hautepierre et Laiterie	M. Jean-Marc KIEFFER 06 18 29 48 87 - jean-marc.kieffer@bas-rhin.gouv.fr
Neuhof/Meinau, Libermann	Mme Asma KILICOGU 06 77 38 19 29 - asma.kilicoglu@bas-rhin.gouv.fr
Port du Rhin, Risler, Ampère, Elsau, Murhof, Molkenbronn	M. Djamel ROUABAA 07 85 40 41 19 - djamel.rouabaa@bas-rhin.gouv.fr
Marais, Centre, Quartiers Ouest, Guirbaden, Spach-Rotterdam, Jura-Citadelle	Mme Françoise NASSANY 06 76 10 43 26 – francoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr